



4ème séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 19 novembre 2024 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la 2^{ème} séance du Conseil général du 24 septembre 2024.
3. Assermentation de Monsieur Stefano Giamboni nouveau membre suppléant du Conseil général en remplacement de Monsieur Jean-Emmanuel Lalive, démissionnaire.
4. Élection de Monsieur François Perret à la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle en remplacement de Monsieur Jean-Emmanuel Lalive, démissionnaire.
5. 24.045 – Interpellation du groupe PS, "Centre orthophonie", déposée le 22 septembre 2024.
6. 24.047 – Interpellation du groupe PLR, "Quid de l'utilisation du domaine public lors de manifestations culturelles ou sportives", déposée le 23 septembre 2024.

7. 24.049 – Motion du Bureau du Conseil général , "Réflexion sur les commissions", déposée le 1^{er} octobre 2024.
 - a) Amendement du Centre et du PVL, lié à la motion du bureau 24.049 "Réflexion sur les commissions".
 - b) Amendement du POP, lié à la motion du bureau 24.049 "Réflexion sur les commissions".
8. 24.052 – Interpellation du groupe PS, intitulée : Travail sur appel et contrat 0 heure à la Commune ? Déposée le 25 octobre 2024.

*Béatrice Thiémard-Clémentz
présidente du Conseil général*

24.045 – Interpellation du groupe PS, "Centre orthophonie", déposée le 22 septembre 2024.

Le conseil communal peut-il nous éclairer sur le devenir des locaux Serre 14 et le projet de déménagement du centre d'orthophonie en ces lieux ?

Anne Bramaud du Boucheron

24.047 – Interpellation du groupe PLR, "Quid de l'utilisation du domaine public lors de manifestations culturelles ou sportives", déposée le 23 septembre 2024.

Quid de l'utilisation du domaine public lors de manifestations culturelles ou sportives.

Le conflit relaté régulièrement dans la presse entre une commerçante de la commune et le HCC La Chaux-de-Fonds ne semble pas s'améliorer et paraît même insoluble. En question, l'occupation du domaine public devant la patinoire lors des matchs de Swiss League à domicile.

Le groupe LR se pose la question des règles établies par la commune lorsqu'une manifestation culturelle ou sportive est organisée sur le domaine public. Ces dernières ne semblent pas suffisamment explicites, et exemptes d'ambiguïtés, pour éviter des conflits entre commerçants et organisateurs qui, dans la situation actuelle, vont jusqu'au dépôt régulier de plaintes, d'appels à la police et peut-être plus si la situation ne se règle pas rapidement.

Le conseil communal peut-il nous informer sur les règles d'utilisation du domaine privé en vigueur lors d'organisation de telles manifestations ?

Le conseil communal peut-il nous informer si la modification / précision de ces règles pourrait, à l'avenir, limiter ce type de situation ?

Sarah Curty

24.049 – Motion du Bureau du Conseil général , "Réflexion sur les commissions", déposée le 1er octobre 2024.

Lors de la précédente législature, parallèlement aux réflexions menées sur le secret de commission qui ont abouti au toilettage du règlement général récemment accepté, les chef-fe-s de groupe ont fait part au bureau de plusieurs questions sur le fonctionnement du Conseil général dont certaines concernant les commissions en demandant au bureau s'il les partageait et en le priant de les étudier:

Est-ce que les commissions devraient être moins nombreuses? Devraient-elles se réunir plus souvent? Ou, à l'inverse, moins souvent? Ou permettre aux élus des groupes de prendre connaissance du ou des rapports traités en commission en même temps que leurs commissaires et de permettre ainsi une discussion préalable au sein des groupes et ceci avant la date de la séance de commission?

Le bureau partage les questions soulevées par les chef-fe-s de groupes et invite le Conseil communal à les étudier et à renseigner le Conseil général au travers d'un rapport traitant notamment aussi des questions suivantes :

- À quel rythme chacune des commissions se réunissent-elles ?
- REMPLISSENT-ELLES TOUJOURS LES BUTS POUR LESQUELLES ELLES ONT ÉTÉ CRÉÉES ?
- Quel est le taux de participation des commissaires à ces séances ?
- Comment s'organisent les commissions dans d'autres collectivités publiques comparables, quelles sont les bonnes pratiques dont il est possible de s'inspirer ?
- Quelles pistes peuvent être envisagées pour optimiser le fonctionnement des commissions ?
- Comment peut-on renforcer le rôle des commissions notamment dans l'élaboration des projets majeurs de la Ville afin d'éviter de les cantonner au rôle de caisse d'enregistrement des rapports du Conseil communal?
- La présidence de certaines commissions nécessite-t-elle d'être revue notamment en envisageant de la confier à des membres du Conseil général? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une présidence par les conseillers communaux versus par les conseillers généraux dans une vision démocratique de l'institution ?

Le bureau du Conseil général invite le Conseil communal à mener cette réflexion en concertation avec lui notamment pour l'élaboration de propositions concrètes d'adaptations.

Frédéric Vaucher

Amendement du groupe Le Centre / PVL par Madame Manon Freitag, lié à la motion du bureau 24.049 "Réflexion sur les commissions".

Il est également requis du Conseil communal d'étudier la possibilité, notamment par des adaptations législatives, d'une représentation plus équitable de tous les partis représentés au Conseil général au sein des commissions, afin de mieux refléter la diversité des opinions.

Manon Freitag

Amendement du groupe POP par Madame Lara Zender, lié à la motion du bureau 24.049 "Réflexion sur les commissions".

La motion du bureau "Réflexion sur les commissions" (24.049) aborde plusieurs questions très pertinentes sur l'état actuel de nos commissions. Néanmoins, le groupe POP souhaiterait ajouter les éléments de réflexion suivants à la motion du Bureau :

- Est-il possible de réfléchir au nombre de commissions et à de potentielles synergies ou fusions pour des commissions ayant des thématiques similaires. Cela permettrait d'élargir les réflexions possibles dans certaines commissions, de renforcer la participation des membres, ainsi que de réduire la charge de travail pour certains commissaires siégeant dans un certain nombre de commissions.
- Pouvons-nous améliorer la transparence des sujets traités en commission, par exemple en allégeant l'application du secret de fonction dans certaines commissions ou sur certains thèmes, afin d'avoir un feedback plus global des partis avant que les rapports passent au Conseil général, et ainsi avoir des débats plus informés et plus approfondis ?

- Comment pouvons-nous encourager davantage une participation plus active des membres des commissions ? À ce sujet, nous pensons qu'une piste de réflexion pourrait être d'avoir des questions et modifications fondamentales discutées en commission plutôt qu'abordées seulement au Conseil général. Il serait également possible, par exemple, d'adopter un mode de fonctionnement comparable au Grand Conseil (un rapport de minorité permettrait aux commissaires de s'impliquer davantage).

Sabina Vollers

24.052 - Interpellation du groupe PS, intitulée : Travail sur appel et contrat 0 heure à la Commune ? Déposée le 25 octobre 2024.

Dans quelle mesure la Commune recoure-t-elle à des vacataires pour accomplir ses missions ? Quels services sont concernés ? Selon quelles modalités ? Quel est le profil des employé-es ? Quel est le contrat-type ? Sont-ils-elles couvert-es par une assurance accident ?

Marinette Matthey